



Résumé

TITRE	La protection des Indications Géographiques (IG) : générer des preuves empiriques aux niveaux national et sectoriel pour soutenir l'engagement des pays ACP Africains dans les négociations du cycle de Doha.
Demandeur	Groupe ACP à Genève
Durée du projet	8 Mois
Objectifs de l'action	<p>Objectif global</p> <p>L'objectif global du projet est de générer des preuves empiriques, basées sur des études de cas aux niveaux national/subrégional ou par produit, en lien avec les bénéfices que les pays ACP Africains peuvent obtenir par un renforcement au niveau multilatéral des protections des Indications Géographiques. Ceci servant de base pour l'engagement du Groupe ACP dans les négociations concernant le registre multilatéral des vins et spiritueux et ses possibles extensions à des produits autres que les vins et spiritueux conformément à l'article 23 ADPIC.</p> <p>Objectifs spécifiques</p> <p>Les objectifs spécifiques de la mission sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier de 10 à 15 produits africains (provenant des ACP) économiquement significatifs qui ont le potentiel le plus important en termes de bénéfices découlant de la protection des IG. Cette identification sera basée sur la collection de données sur le terrain ainsi que sur l'analyse de la structure de marché du produit ; la chaîne de production et de distribution ; la disponibilité du gouvernement en termes de développement et marketing ; une estimation des coûts pour la création, l'enregistrement et l'application d'Indications Géographiques sur ces produits. • Identifier et étudier les performances de 3 à 5 produits africains économiquement significatifs et actuellement protégés par des IG au travers de système sui generis, lois spécifiques, cas juridiques ou par l'enregistrement de marques de fabriques collectives ou certifiées. • Identifier les principaux défis auxquels font face les producteurs ou entrepreneurs africains, ainsi que les gouvernements, dans l'utilisation effective de la protection des IG au sein des marchés locaux et internationaux. • Evaluer la pertinence des régimes internationaux actuels de protection des IG pour la protection effective des IG africaines et fournir des recommandations en vue des changements nécessaires.

But de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Le but de l'étude est d'apporter des preuves et des arguments permettant aux pays ACP Africains de soutenir des protections supplémentaires d'IG pour des produits autres que les vins et spiritueux.
Groupe(s) cible(s)	<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnaires gouvernementaux, Organisations Régionales liées à la Propriété Intellectuelle, producteurs de produits concernés par une éventuelle protection, organisation du secteur privé et centres de recherches dans les régions concernées par cette étude (Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Afrique de l'Est et Australe à l'exception de l'Afrique du sud).
Expertise recherchée	<ul style="list-style-type: none"> Le projet devra être mis en œuvre par une équipe d'expert comprenant un chef d'équipe, un expert clé et 5 autres experts. Les deux experts principaux doivent posséder au moins 10 ans d'expérience sur des questions de politiques commerciales internationales, particulièrement en termes de droit de propriété intellectuelle ; ils devront présenter des capacités vérifiables en termes de recherches et analyses et des capacités excellentes pour la mise en œuvre et l'animation d'ateliers sur des questions de PI. Les 5 autres experts seront recrutés par le consultant afin d'assister à la collection de données et à l'analyse. La mission sera mise en œuvre ainsi : 56 jours travaillés pour le chef d'équipe, 32 jours travaillés pour l'expert clé, et 20 jours travaillés pour les autres experts.
Résultats attendus	
	<ul style="list-style-type: none"> Une méthodologie réutilisable permettant d'analyser les dynamiques d'acquisition de valeur économique par les IG ; l'accès aux produits protégés par des IG par les populations locales ; le rôle des gouvernements dans le cadre des IG ; les coûts d'établissement et d'administration d'un régime d'IG dans un pays, et les coûts de développement, d'enregistrement et d'application des IG individuelles. Ceci pourra être réutilisé par les pays ACOP Africains pour soutenir l'identification et le développement des IG. Une étude empirique basée sur des études de cas aux niveaux national ou par produit apportant des informations pratiques et des preuves en termes de dynamiques d'acquisition de valeur économique par les IG ; d'accès aux produits protégés par des IG par les populations locales ; du rôle des gouvernements dans le cadre des IG ; des coûts d'établissement et d'administration d'un régime d'IG dans un pays, et des coûts de développement, d'enregistrement et d'application des IG individuelles. Des recommandations sont également attendues sur un cadre international optimal permettant aux pays Africains de récupérer des bénéfices des IG. La méthodologie développée pour cette étude sera réutilisable dans d'autres régions ACP.

Activités principales	
	<p>Etape 1: Développer une méthodologie pour contacter et interviewer des groupes de producteurs africains ainsi que d'autres acteurs (y compris des agences ayant supportés d'autres activités dans des pays OAPI, Kenya etc.) pour obtenir des données fiables.</p> <p>Etape 2: Voyage sur le terrain dans les trois régions (Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale, Afrique de l'Est et Australe)</p> <p>Etape 3: Développer la première ébauche de l'étude et organiser une révision de cette étude par des experts.</p> <p>Etape 4: Développer la version finale de l'étude après toute recherche supplémentaire estimée nécessaire par la révision de la première ébauche.</p> <p>Etape 5: Atelier par les experts afin de discuter des résultats et identifier des recommandations spécifiques en termes de développements de la protection des IG en Afrique ainsi que des stratégies pour les négociations en cours sur les IG.</p>
Budget estimé	199,000.00 €